

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales **Question n° 235**

Vie Associative

REF : DVARI2016023

Signataire : CS/MD

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI)

EXPOSE :

L'association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) existe depuis 1981. Elle a pour but de lutter contre les inégalités et les discriminations des personnes issues de l'immigration.

L'association intervient principalement dans le quartier de la Maladrerie. Elle développe et maintient les actions suivantes :

- Action de savoir sociolinguistique (ASL),
- Action d'information, d'assistance socio juridique et d'accès aux droits,
- Action de prévention par l'égal accès à la culture et aux loisirs, la sensibilisation au cadre de vie et au vivre ensemble,
- Faire société : promotion du lien social et du vivre ensemble, prévention contre l'enfermement et les crispations communautaires, accès aux pratiques culturelles,
- Démocratiser l'art et la culture- galerie Art 'O,
- Accompagnement à la scolarité.

Elle intervient à l'échelle de la commune par des permanences à la Maison de Justice et du Droit, au sein de laquelle elle propose d'accompagner les familles ayant des difficultés à accéder au droit.

Elle anime également une galerie d'Art, la seule sur la commune.

L'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions dépassant un montant de 23 000€ ce qui est le cas de l'ANGI.

La convention triennale d'objectifs entre la commune et l'ANGI et autorisée par le conseil municipal dans la décision n° 380 du 21 /11/2013 et couvrant la période 2014/2016 est arrivée à son terme.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs entre l'ANGI et la commune d'Aubervilliers dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2016023

Signataire : CS/MD

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000€ ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 1 1111-2 ;

Vu le projet de convention triennale d'objectifs entre la commune et l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'association concourt à l'intégration d'une population issue de l'immigration et qu'elle contribue à tisser du lien social dans la Commune ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la signature de la nouvelle convention d'objectifs entre la commune et l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans.

L'adjointe



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

